

# Directives pour formateur/formatrice à l'emploi de smartphone et tablette

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Base juridique</b> .....	<b>3</b>
1.1.	Extrait du descriptif de prestations.....	3
1.2.	Obligations de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) .....	4
<b>2.</b>	<b>Critères de qualité de l'OFAS</b> .....	<b>4</b>
2.1.	Qualification des intervenants/intervenantes.....	4
2.2.	Conditions d'admission .....	4
2.3.	Contenu, durée, diplôme.....	4
2.4.	Gestion de la qualité.....	4
2.5.	Accès aux documents de formation .....	4
<b>3.</b>	<b>Compétences et objectifs d'apprentissage</b> .....	<b>5</b>
3.1	Compétences (méthodologiques et didactiques) .....	5
3.2	Objectifs d'apprentissage (méthodologiques et didactiques) .....	5
3.3	Compétences (professionnelles et techniques) .....	5
3.4	Objectifs d'apprentissage (professionnels et techniques).....	5
<b>4.</b>	<b>Offre de cours</b> .....	<b>6</b>
4.1.	Cours (méthodologique et didactique).....	6
4.2.	Cours (professionnel et technique) .....	6
<b>5.</b>	<b>Examens</b> .....	<b>6</b>
5.1.	Introduction.....	6
5.2.	Frais .....	7
5.3.	Examen pratique "méthodologique et didactique" .....	7
5.3.1.	Exigence / durée / experts .....	7
5.3.2.	Forme.....	7
5.3.3.	Évaluation / Critères d'évaluation .....	7
5.4.	Examen pratique "technique et professionnel".....	7
5.4.1.	Exigence / durée / experts .....	7

5.4.2.	Forme.....	8
5.4.3.	Évaluation / Critères d'évaluation.....	8
<b>6.</b>	<b>Équivalence.....</b>	<b>8</b>
6.1.	Coûts.....	8
<b>7.</b>	<b>Certificat "Formateur/formatrice de smartphone et de tablette".....</b>	<b>8</b>
<b>8.</b>	<b>Contact.....</b>	<b>8</b>

# 1. Base juridique

## 1.1. Extrait du descriptif de prestations

Descriptif de prestations pour formateur/formatrice à l'emploi de smartphones

[Version complète de la convention tarifaire OFAS](#)

La formation pour smartphones et tablettes selon le ch. 2102.1 CMAI comprend les prestations suivantes :

- Conseil pour l'acquisition d'un appareil adapté de façon optimale aux limitations dues au handicap de la personne et aide pour la configuration de l'appareil en fonction de ce handicap ;
- Prise en main de l'appareil et localisation des différents éléments de commande et réglages ;
- Familiarisation avec la structure et les différents éléments et zones de l'écran tactile ;
- Apprentissage et exercice des fonctions d'accessibilités adaptées au handicap pour l'exploration de l'écran, la navigation et les commandes système ;
- Familiarisation avec les claviers virtuels et apprentissage de la saisie de texte et de chiffres sans orientation et contrôle visuels ;
- Formation aux fonctions de base « téléphoner », « créer des contacts », « créer et envoyer des sms », « fonctions de rappel et de réveil » en recourant aux fonctions d'accessibilité adaptées au handicap ;
- Exercice des fonctions les plus courantes avec l'aide du système vocal d'assistance virtuelle ;
- Optimisation visuelle de l'écran et fonctions d'agrandissement.
- Calendrier et fonctions de notes ;
- Acquisition de connaissances et fonctions de recherche ;
- Reconnaissance de texte, d'images et de produits ;
- Communication et utilisation des réseaux sociaux et des systèmes de messagerie ;
- Fonctions de lecture, accès aux livres électroniques et livres audio ;
- Utilisation d'aides à l'orientation et à la mobilité ;
- Accès aux horaires offrant des informations complémentaires telles que numéro de voie, composition du train, listes d'arrêts, tableau des départs, vente de billets en ligne ;
- Accès aux médias (kiosque électronique pour aveugles et malvoyants, radio, télévision, films parlants, films en audiodescription, médiathèque) ;
- Achats en ligne, transactions financières et système de paiement électroniques ;
- Utilisation de lignes braille et de claviers braille virtuels et physiques.

## **1.2. Obligations de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA)**

L'UCBA est responsable de la fourniture des prestations prévues par la présente convention exclusivement par du personnel spécialisé diplômé et dûment formé.

Les critères de qualité pour la formation initiale et continue des professionnels engagés font partie intégrante de la présente convention (voir annexe 3).

L'UCBA tient à jour, à l'attention de l'OFAS, une liste des professionnels qui ont adhéré à la présente convention tarifaire.

L'UCBA tient une statistique des prestations fournies et des prestations facturées sur la base de la présente convention (voir point 1.2 de la convention).

## **2. Critères de qualité de l'OFAS**

### **2.1. Qualification des intervenants/intervenantes**

Les intervenants/ intervenantes répondent à des normes prédéfinies, tant sur le plan méthodologique et didactique que sur le plan professionnel.

### **2.2. Conditions d'admission**

Les conditions d'admission des participants/participantantes sont définies, vérifiées et respectées.

### **2.3. Contenu, durée, diplôme**

La formation s'oriente sur la description des prestations du contrat.

La durée de la formation, les objectifs d'apprentissage et les compétences transmises, les mandats de préparation et de suivi et les programmes d'enseignement sont définis et transparents.

Les participants/ participantantes démontrent sous une forme appropriée (écrite et/ou orale et/ou pratique) qu'ils disposent des compétences opérationnelles exigées. La forme de la preuve des compétences opérationnelles acquises et ses critères d'évaluation sont définis et transparents.

### **2.4. Gestion de la qualité**

Le prestataire de formation dispose d'une forme interne ou externe certifiée de gestion de la qualité. Une reconnaissance du diplôme de formation par une institution étatique peut remplacer la gestion de la qualité.

### **2.5. Accès aux documents de formation**

Les normes de formation prescrites, les conditions d'admission, la durée de la formation et les compétences peuvent être consultées à tout moment par l'organisme payeur sur demande.

L'UCBA envoie chaque année au premier trimestre à l'organisme payeur les documents et dossiers correspondants aux formations prévues, pour autant que celles-ci soient

organisées au cours de cette année civile.

### **3. Compétences et objectifs d'apprentissage**

#### **3.1 Compétences (méthodologiques et didactiques)**

Les participants/participantantes :

- acquièrent des compétences de base simples en matière de formation des adultes.
- planifient méthodiquement des séances de sensibilisation, les réalisent et les évaluent.

#### **3.2 Objectifs d'apprentissage (méthodologiques et didactiques)**

Les participants/participantantes :

- planifient et organisent des manifestations adaptées aux adultes.
- analysent le groupe cible et s'orientent vers les besoins des participants.
- formulent et définissent des compétences.
- appliquent différentes méthodes de base.
- soutiennent le processus d'apprentissage par la visualisation et utilisent différents médias.
- vérifient les compétences et procèdent à une évaluation simple.
- sont conscients de leur propre attitude et de leur rôle.
- reconnaissent les situations difficiles et réagissent.

#### **3.3 Compétences (professionnelles et techniques)**

Les participants/participantantes :

- instruisent les clients/clientes dans l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette.
- conseillent les clients/clientes lors de l'acquisition d'un smartphone ou d'une tablette.

#### **3.4 Objectifs d'apprentissage (professionnels et techniques)**

Les participants/ participantantes :

- décrivent un appareil à écran tactile et ses éléments de commande.
- utilisent des aides à l'utilisation spécifiques au handicap pour l'exploration de l'écran, la navigation et la commande de l'appareil, y compris les systèmes d'assistance virtuels à commande vocale.
- utilisent les fonctions de base "téléphoner", "créer des contacts", "créer et envoyer des messages courts", "fonctions de réveil et de rappel" en utilisant des aides à l'utilisation spécifiques au handicap.
- élaborent des fonctions de développement, comme par exemple "rendez-vous", "notes" ou "fonctions de messagerie".
- décrivent l'utilisation d'aides à l'orientation et à la navigation.
- montrent les applications d'horaires.

- décrivent l'accès aux médias (radio, télévision, livres et films audio, ...)
- décrivent l'utilisation de lignes braille, de claviers braille virtuels et physiques.
- élargissent leurs compétences en matière de conseil pour l'acquisition, la mise en service et la configuration spécifique au handicap de smartphones et de tablettes pour les personnes ayant une déficience visuelle.

## 4. Offre de cours

### 4.1. Cours (méthodologique et didactique)

Désignation du cours	Former les professionnels et l'entourage
Durée	5 jours, examen pratique inclus
Coûts	CH 1'800 membres UCBA / CHF 2'160 non-membres Inclus : Frais d'examen Sous réserve de modifications de prix
Dates	Sur demande En règle générale, le cours est organisé tous les 2 ans.
Inscription	<a href="#">Site internet UCBA</a>

### 4.2. Cours (professionnel et technique)

Désignation du cours	Formateur/Formatrice smartphone et tablette / partie professionnelle et technique
Durée	4 jours, examen pratique (1 heure) non compris
Coûts	CHF 1'530 membres UCBA / CHF 1'930 non-membres Inclus dans le prix : frais d'examen Sous réserve de modifications de prix
Dates	Sur demande En règle générale, le cours est organisé tous les 2 ans.
Inscription	<a href="#">Site internet UCBA</a>

## 5. Examens

### 5.1. Introduction

Un examen est passé par domaine de compétence.

L'examen est passé soit pendant, soit après le cours UCBA auquel les participants s'inscrivent ("Former les professionnels et leur entourage" et/ou "Formateurs/ Formatrices smartphone et tablette / partie professionnelle et technique").

Les examens sont également ouverts aux personnes qui n'ont pas suivi le cours.

<b>Dates</b>	Sur demande Les examens sont en général proposés 1x par an.
<b>Inscription</b>	<a href="#">Site internet UCBA</a>

## 5.2. Frais

Examen pratique (professionnel-technique)	250.-
Examen pratique (méthodologique-didactique)	250.-

## 5.3. Examen pratique "méthodologique et didactique"

### 5.3.1. Exigence / durée / experts

Examen pratique des compétences méthodologiques et didactiques.

Valeur indicative : séquence d'apprentissage de 30 minutes.

Le binôme d'experts est composé de spécialistes de la formation des adultes.

### 5.3.2. Forme

Une séquence d'apprentissage est planifiée et réalisée en fonction du groupe cible et de manière méthodique et didactique. Le thème peut être choisi par l'étudiant/étudiante.

### 5.3.3. Évaluation / Critères d'évaluation

#### Compétence sociale

- Direction / animation / interaction

#### Compétence personnelle

- Présentation / impact

#### Approche didactique - méthodologique

- Planification détaillée (y compris description du groupe de participants, formulation des objectifs, structuration, méthodes de base, médias, matériel pédagogique)
- Réalisation (organisation du rôle d'enseignement et d'animation, choix de la matière en fonction des destinataires, choix des méthodes de base, utilisation des médias et du matériel pédagogique).

L'examen est réussi si le candidat obtient au moins 60% du nombre maximal de points.

En cas d'échec, l'examen peut être répété deux fois.

## 5.4. Examen pratique "technique et professionnel"

### 5.4.1. Exigence / durée / experts

6 tâches pour vérifier les connaissances d'utilisateur/ utilisatrice sur le smartphone.

Valeur indicative : 1 heure.

Le binôme d'experts/expertes est composé d'un formateur de smartphone certifié ou d'une formatrice de smartphone certifiée et d'une personne de l'équipe Formation et recherche de l'UCBA.

#### **5.4.2. Forme**

Questions d'examen pratiques et exercices d'application.

#### **5.4.3. Évaluation / Critères d'évaluation**

Les compétences sont évaluées par rapport à la description des prestations de l'OFAS.

L'examen est réussi si au moins 60% du nombre maximal de points sont obtenus.

En cas d'échec, l'examen peut être répété deux fois.

## **6. Équivalence**

Une demande d'équivalence est évaluée individuellement et peut être examinée séparément pour chaque partie de l'examen. La demande est disponible sur demande.

### **6.1. Coûts**

Partie d'examen	Coûts en CHF
Vérification de l'équivalence partie "professionnelle et technique"	125.-
Vérification de l'équivalence partie "méthodologique-didactique"	125.-

## **7. Certificat "Formateur/formatrice de smartphone et de tablette"**

L'UCBA délivre le certificat "Formateurs/formatrices de smartphone et tablette" aux personnes qui ont passé avec succès l'examen pratique (technique) et (méthodologique et didactique).

Les personnes qui obtiennent avec succès le certificat "Formateur/formatrice smartphone et tablette" auprès de l'UCBA ont droit aux tarifs. Elles choisissent si elles souhaitent figurer sur la liste des groupes spécialisés, publiée sur le site Internet de l'UCBA.

## **8. Contact**

Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA  
Formation et recherche  
Ch. es Trois-Rois 5bis, CH-1005 Lausanne

Mail [formation@ucba.ch](mailto:formation@ucba.ch)

Téléphone 021 345 00 54